

Bourses d'accueil - Mérite académique

Admissibilité

Les bourses d'accueil - mérite académique sont offertes aux élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'un des trois campus de l'Université de Moncton dans un programme d'études de premier cycle.

Avec une moyenne de 80 % en 11e année*, l'élève reçoit automatiquement une bourse d'accueil de 4 000 \$ à 5 000 \$, soit 1 000 \$ par année, renouvelable pour la durée de son baccalauréat. Avec une moyenne encore plus élevée, ces bourses peuvent atteindre 12 000 \$ à 15 000 \$.

Pour les étudiantes et étudiants qui ont fait des études universitaires ou collégiales, les notes des deux dernières années seront considérées pour le calcul de la moyenne.

Afin d'être admissibles, les étudiantes et étudiants doivent être diplômés d'une école secondaire canadienne. Les étudiantes et étudiants non canadiens ne sont pas admissibles aux bourses d'accueil – mérite académique.

Note: Les bourses d'accueil - mérite académique ne peuvent pas être cumulées aux bourses de mérite académique pour étudiants sur place.

Domaine d'études

Aucune restriction.

Valeur

Moyenne	Valeur de la bourse	Total possible (sur 4 ou 5 ans)
94 % et plus	3 000 \$	12 000 \$ ou 15 000 \$
De 90 % à 93,999 %	2 000 \$	8 000 \$ ou 10 000 \$
De 88 % à 89,999 %	1 500 \$	6 000 \$ ou 7 500 \$
De 80 % à 87,999 %	1 000 \$	4 000 \$ ou 5 000 \$

Sélection

Le critère de sélection est un rendement académique supérieur à la moyenne (moyenne générale 80% ou plus).

Présentation du dossier

*Si une demande d'admission est faite **avant le 16 décembre**, l'offre de bourse sera calculée à partir des notes de la 11e année seulement. Cette offre sera honorée, peu importe les notes obtenues lors du premier semestre de la 12e année.

Recalcul: Un nouveau calcul de la moyenne de bourse sera fait à la fin février en tenant compte des notes de la 11e année et du premier semestre de la 12e année. Dans le cas d'une augmentation de la moyenne après le premier semestre de la 12e année, la candidate ou le candidat aura droit à une majoration de la bourse.

Si la demande d'admission est faite **après le 15 décembre**, mais avant l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, le calcul sera fait avec les notes de la 11e année et du premier semestre de la 12e année.

Si la demande d'admission est faite **après l'obtention du diplôme**, le calcul sera fait avec les notes de tous les cours suivis en 11e et 12e année.

Dans tous les cas, le **relevé de notes** doit accompagner la demande d'admission. L'élève doit aussi s'assurer de nous faire parvenir le relevé de notes avec les notes de la 11e année et du premier semestre de la 12e année.

Pour les étudiantes et étudiants qui ont fait des études universitaires ou collégiales, les notes des deux dernières années seront considérées pour le calcul de la moyenne.

Date limite

N/A

Annonce des résultats

Pour les provinces atlantiques, l'offre de bourse d'accueil mérite académique est faite en même temps que l'offre d'admission. Pour les autres, l'offre de bourse suivra peu après l'offre d'admission.

Avis aux étudiantes et étudiants en mobilité

Les étudiantes et étudiants qui fréquentent l'un des trois campus de l'Université de Moncton dans le cadre d'un programme de mobilité étudiante ne sont pas admissibles au programme de bourses et d'aide financière de l'Université de Moncton.

Lieu de validité

Les bourses d'accueil – mérite académique sont attribuées pour des études à l'un des trois campus de l'Université de Moncton. L'étudiante ou l'étudiant devra être inscrit à un minimum de 12 crédits par session.

Versements

La bourse d'accueil – mérite académique est accordée en deux versements égaux au cours de l'année universitaire. Le montant de la bourse d'accueil – mérite académique sera d'abord versé contre les frais dus à l'université.

Renouvellement

Le renouvellement de la bourse n'est accordé que si la ou le bénéficiaire demeure inscrit à un minimum de 12 crédits par session. Pour se qualifier au renouvellement, les bénéficiaires devront avoir obtenu, après chaque année d'études (septembre à avril) une moyenne pondérée minimale de 3,80.

Pour la première année seulement, les bénéficiaires qui obtiennent une moyenne pondérée entre 3,70 et 3,79 auront l'opportunité d'obtenir un renouvellement de 50 % de la valeur de la bourse.

Une bénéficiaire ou un bénéficiaire qui perd sa qualification pour une année donnée, à cause de sa moyenne académique, ne peut se qualifier pour les années subséquentes.

Cette bourse est renouvelable pour la durée d'un programme normal de quatre (4) années d'études, exception faite pour les programmes de cinq (5) ans.

Pour toutes les demandes de renouvellement suite à un départ de l'Université, la décision finale d'accorder ou non le renouvellement est laissée à la discrétion du Comité de sélection pourvu que le retour à l'Université se fasse à l'intérieur de la durée normale du programme (4 ou 5 ans) à compter de l'année d'attribution de la bourse. Ce même comité étudiera les demandes de renouvellement des bénéficiaires qui veulent faire un changement de programme. En toutes circonstances, cette bourse n'est applicable qu'au niveau du premier cycle.

Annulation

La bourse d'accueil – mérite académique est annulée si la ou le bénéficiaire décide de quitter l'Université.

Publicité

L'Université de Moncton se réserve le droit de publier les noms et la photo des bénéficiaires des bourses d'accueil – mérite académique de l'Université de Moncton.